

Paris attaqué, a fait triompher par les armes la cause sacrée qu'il avait en vain triomphé dans les élections.

Un pouvoir qui usurpait nos droits et troublait notre repos, menaçait à la fois la liberté et l'ordre. Il n'y a plus de crainte pour les droits acquis, plus de barrière entre nous et les droits dont nous avons encore besoin. Un gouvernement qui peut sans délai nous assurer ces avantages est maintenant le premier besoin de notre pays.

FRANÇAIS :—Ceux de vos députés qui sont déjà à Paris se sont assemblés, et jusqu'à ce que les Chambres puissent régulièrement s'interposer, ils ont invité à exercer les fonctions de Lieutenant-Général du Royaume, un Français qui n'a jamais combattu que pour la France, le Duc d'ORLEANS. C'est là dans leur opinion, le plus sûr moyen d'obtenir promptement par la paix le succès de la défense la plus légitime.

Le Duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle.

Il a toujours défendu ses intérêts et professé ses principes. Il respectera nos droits ; car c'est à nous qu'il devra le sien. Nous nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires à une liberté forte et durable.

Le rétablissement de la Garde Nationale, avec l'intervention des gardes dans le choix des officiers.

L'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementales et municipales.

Le Jury pour les délits de la presse ; la responsabilité, légalement organisée, des ministres et agens secondaires de l'administration.

La situation du militaire légalement assurée.

La ré-élection des Députés nommés aux charges publiques.

Nous donnerons à nos institutions, de concert avec le Chef de l'Etat, le développement dont elles ont besoin.

FRANÇAIS !—Le Duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre.

“ Les Chambres, dit-il, vont s'assembler ; elles régleront les moyens d'assurer le règne des lois, et le maintien des droits de la nation.

“ La charte ne sera plus désormais une nullité.

*Du Journal du Commerce.*

PARIS, 31 Juillet, (midi)

HABITANS DE PARIS.—Les députés de la France, assemblés dans ce moment à Paris, m'ont exprimé le désir que je vienne en cette capitale, pour exercer les fonctions de lieutenant général du royaume.

Je n'ai pas hésité à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre population héroïque, et à faire tous mes ef-